

# SITES DE BAINNADE EN HÉRITAGE DES JOP PARIS 2024

32 SITES PROPOSÉS PAR LES COLLECTIVITÉS



© Guillaume Bontemps / Ville de Paris



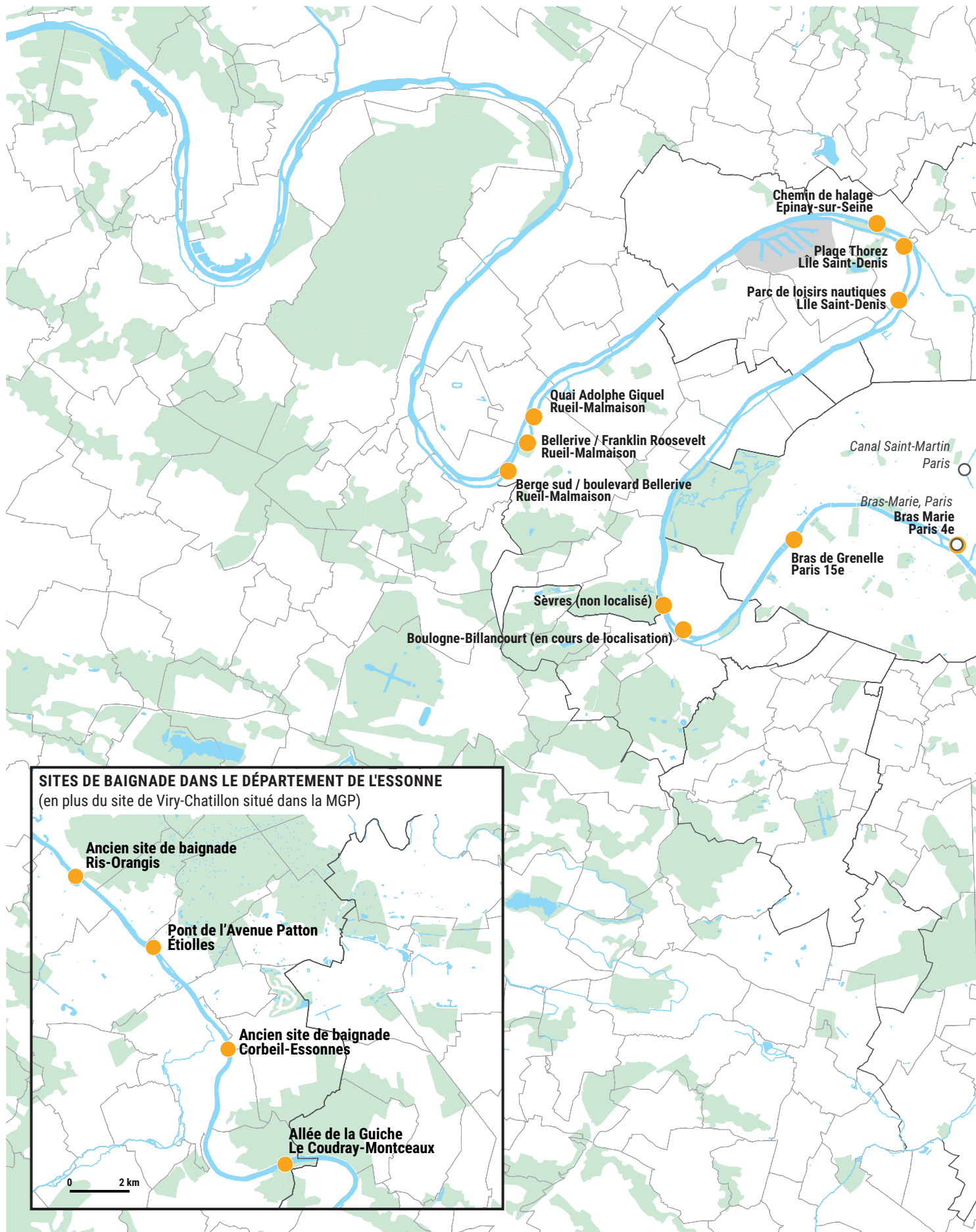
## 26

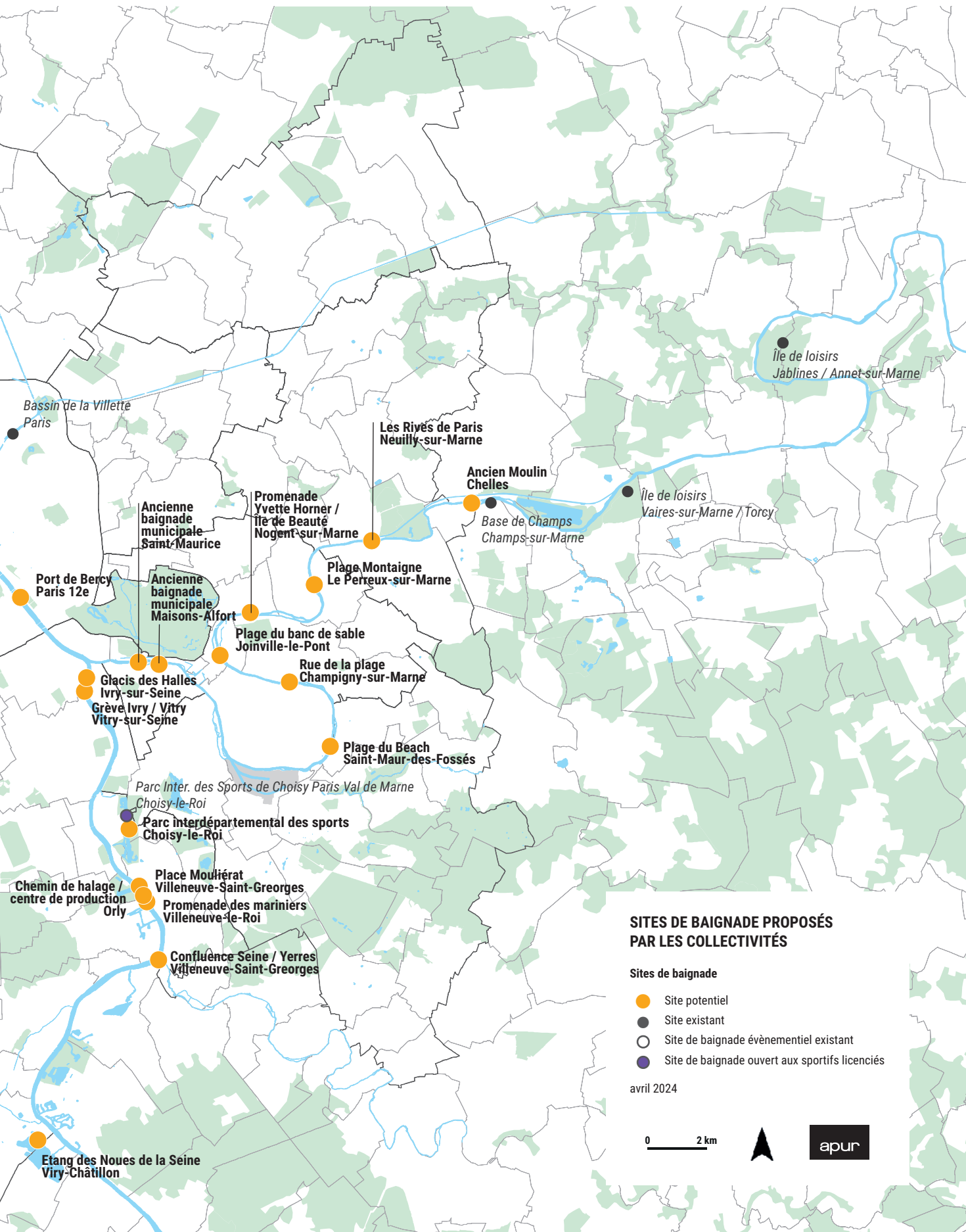
Communes ont proposé  
un site de baignade  
en Seine ou en Marne

32 sites potentiels de baignade ont été proposés par 26 communes. Certaines souhaitent disposer à court terme de sites de baignade pérennes ouverts en période estivale ; d'autres à moyen terme, pourraient proposer une progressivité dans l'aménagement de ces sites identifiés avec des baignades plus événementielles, voire des activités nautiques dans un premier temps.

Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, le triathlon et les 10 km de nage en eau libre ont lieu dans la Seine au cœur de la capitale. Cet engagement transforme le rapport entre la ville et l'eau et ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et des besoins de sites de baignade et

d'activités nautiques. Cette note synthétise l'étude de l'ensemble des sites de baignade en héritage dans le Grand Paris. Interdite dans la Seine en 1923, mais encore largement pratiquée, la baignade avait disparu dans les années 1960 en raison d'une dégradation de la qualité de l'eau. Cette olympiade a été un accélérateur pour réduire les pollutions, améliorer la qualité de l'eau aux





bénéfiques des habitants pour se baigner et d'un plus grand soin porté au milieu et à la biodiversité.

Pour se faire, depuis 2016, le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris tiennent des comités de pilotage « Qualité de l'eau et baignade » afin de suivre les travaux engagés pour l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne et préparer cet héritage majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques : l'ouverture de sites de baignade dans la Seine et la Marne. Les travaux menés sont de différentes natures : des mises en conformité de mauvais branchements d'assainissement de certains bâtiments, des actions sur les rejets de traitements des usines des eaux, des actions de raccordement des bateaux, des actions pour réduire les déversements en Seine par temps de pluie dont la réalisation d'un grand bassin de récupération d'eau dans Paris, enfin la réduction du volume des eaux pluviales en désimperméabilisant les sols.

Après un premier inventaire de 49 sites potentiels réalisé par l'Apur en 2016 et suite au comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade » de septembre 2016, un courrier cosigné du Préfet de Région Île-de-France, de la Maire de Paris, et du Président de la Métropole du Grand Paris, a été adressé à l'ensemble des élus métropolitains sur le sujet. L'objectif était d'informer les élus sur les démarches engagées d'ici 2024 et de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture d'une baignade estivale de leurs communes en bordure de Seine et de Marne. Un premier document paru en octobre 2018 présentait les sites de baignade sous la forme d'un recueil de fiches pour lesquels une manifestation d'intérêt a été reçue. L'objectif était notamment

d'identifier les contraintes rédhitoires ou les conditions d'acceptabilité d'une baignade (déplacement du point prescrite, contrainte de taille maximale des installations, nécessité d'aménagement physique pour la baignade...). Suite au comité de pilotage « Préparation de l'ouverture de sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques » de juillet 2023, l'Apur a actualisé le document de 2018 en sollicitant les collectivités candidates à l'époque, et en intégrant également les sites de baignades nouvellement identifiés par les collectivités. Cette actualisation permet de faire le point sur l'état d'avancement des études engagées. Si certaines communes ont réalisé des études préalables et visent une ouverture de baignade dès l'été 2025, d'autres communes sont encore au stade de la réflexion. L'étude présente l'ensemble des baignades potentielles portées par les collectivités en Île-de-France en Seine et Marne, afin d'ouvrir un site de baignade après les Jeux. Chaque site, avec des périmètres géographiques parfois proches les uns des autres, est présenté dans l'étude sous la forme d'une fiche décrivant le lieu au regard de la navigation, de l'environnement et du patrimoine, de l'occupation des berges et du plan d'eau et de la qualité de l'eau.

Au total **32 sites potentiels ont été identifiés dont 27 localisés dans la Métropole du Grand Paris. Ces sites sont portés par 26 villes dont 21 dans la MGP.** La mise en œuvre des sites de baignade sera progressive à court et à moyen terme selon l'amélioration de la qualité de l'eau et selon l'état d'avancement des études à réaliser en amont de l'ouverture d'un site de baignade. La baignade en milieu naturel, de plus en plus plébiscitée en ville et notamment en période de forte chaleur, est en passe de devenir une réalité à Paris !



### POUR EN SAVOIR PLUS

« Sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 - 32 sites proposés par les collectivités » Apur, Avril 2024.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/sites-baignade-heritage-jeux-olympiques-paralympiques-paris-2024-32-sites-proposes-collectivites>

Directeur et directrice de la publication :

**Alexandre LABASSE**  
**Patricia PELLOUX**

Note réalisée par : **Amélie NOURY,**  
**Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique :  
**Apur**

Photos et illustrations :  
**Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

[www.apur.org](http://www.apur.org)

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

